



info excavation

L'alliance pour la protection
des infrastructures souterraines

C'est une question
de sécurité!



Qu'est ce qu'Info-Excavation?

Info-Excavation est un **organisme à but non lucratif** créé en 1993

Un centre de traitement des demandes de localisation, dédié à la prévention des dommages aux infrastructures de ses membres.

Un **service gratuit** , 7/24 à toutes personnes ou entreprises qui désirent effectuer des travaux d'excavation.

En 2015

- 217 membres propriétaires, partenaires et municipaux
- Près de 250 000 demandes de localisation



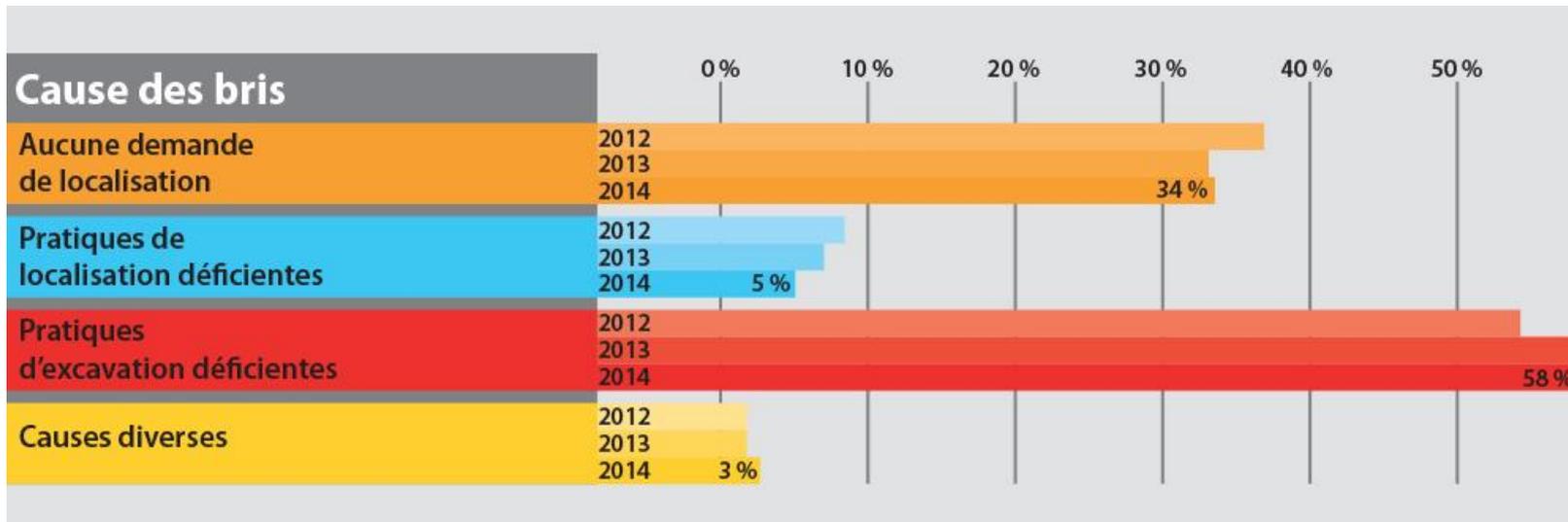
Nos services

- Numérisation de la cartographie des membres à partir de n'importe quel support de base.
- Gestionnaire de demandes: À tous les nouveaux membres qui le désirent, Info-Excavation fournit gratuitement une application Web qui permet de faire la gestion des demandes de localisation reçues.
- Analyse détaillée: Permet de réduire le nombre de demandes transmises au membre par une analyse de la présence de réseau directement dans le système du membre
- Traitement des demandes d'ingénierie: Il s'agit de demandes destinées à la planification des travaux souvent utilisées à l'étape de l'ingénierie
- Géomatique: Mise à jour de géobase, ajout de rue, de réseau à partir de plans tel que construit ou autres sources.
- Formation: Info-Excavation offre gratuitement des séances de formation sur la prévention des dommages

ENCORE PLUS DE 5 BRIS PAR JOUR

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de bris	1 585	1 338	1 421	1 240	1 198
Nombre de bris par 100 000 heures travaillées par les opérateurs de pelles mécaniques et de rétrocaveuses **	26,78	20,74	21,27	20,41	21,35
Nombre de bris par 1 000 demandes de localisation *	9,34	7,23	7,23	6,31	6,08
Nombre de bris par 1 000 notifications *	1,8	1,4	1,4	1,7	1,9
Nombre de bris par 1 M de dollars investis dans le réseau routier du Québec	0,37	0,38	0,35	0,35	0,26

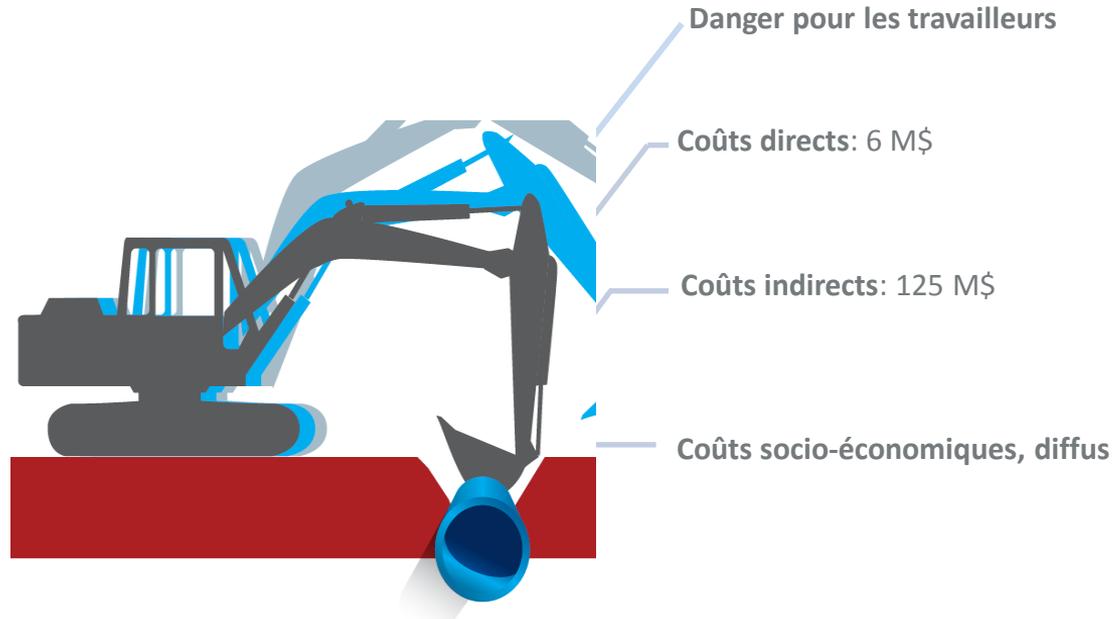
DES BRIS ÉVITABLES



- 37% avec déploiement des services d'urgence des municipalités
- 84% avec des interruptions de service
- 62% ont eu lieu dans l'emprise de rue urbaine
- 59% lors de travaux routiers et d'égouts/aqueduc
- 78% par des entrepreneurs utilisant une rétrocaveuse
- \$ 6 millions estimés en coûts directs

L'ANALYSE DU CIRANO

(Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations)



Dans ce contexte, chaque bris coûte environ \$110,000 à notre société....

POUR LA VILLE DE QUÉBEC

Division Réseau électrique

- 3 personnes affectées à plein temps au traitement des demandes de localisation en période accrue
- 30 demandes de localisation traitées en moyenne/employé/jour, rendu possible grâce à la qualité de la base de données
- Depuis que la division offre le service de localisation, les coûts de réparation associés aux bris sont facturés
- Avant la mise en place du service : Plus de 200 bris / année. Depuis l'introduction du service : **Moins de 20 bris / année**
- La division Réseau électrique investit dans la prévention des dommages au réseau de la ville de Québec, plutôt qu'en activités de réparation des dommages
- Avec une valeur se situant entre \$500 et \$800 par bris, les citoyens ont économisé annuellement plus de \$3M en coûts directs et indirects

Les croisements d'égout

Contexte

- Des techniques d'installation sans tranchés sont utilisées par l'industrie depuis plus de 40 ans.
- Ces techniques largement utilisées permettent de:
 1. Réaliser les travaux rapidement et à plus faible coût;
 2. Réduire au minimum les dommages en surface;
 3. Réduire la durée et l'espace occupé par une entrave.
- Ces techniques peuvent aussi perforer des conduites d'égout et créer une situation potentiellement dangereuse.
C'est ce qu'on appelle un **croisement d'égout**.



Les croisements d'égout

Vidéo

Les croisements d'égout

Un programme proactif pour réduire le risque

- Gaz Métro évalue la meilleure méthode d'installation et prends les mesures nécessaires pour mitiger le risque si la technique par tranchée n'est pas possible
- Inspection de secteurs à risque plus élevé
 1. Croisement déjà répertorié dans le secteur
 2. Égouts peu profonds
 3. Présence de roc à faible profondeur
 4. Bâtiments sans sous-sol
- Gaz Métro a mis sur pied un programme de sensibilisation auprès des entrepreneurs en plomberie, des municipalités et de particuliers qui effectuent des déblocages
- Le service d'appel d'Info-Excavation permet de minimiser les risques rapidement

RÉGLEMENTATION AU QUÉBEC

Article 3.15.1. du Code de sécurité pour les travailleurs de la construction

« C'est à l'employeur que revient l'obligation de vérifier la présence de canalisations souterraines et de situer, le cas échéant, leur emplacement exact sur le terrain. »

Entre 2005 et 2013, seulement 88 constats d'infractions et dérogations ont été signifiés. Essentiellement liés aux méthodes de soutènement.

(Source: C.S.S.T, D.C.G.I, Centre de la statistique et de l'information de gestion)



CONTENU DE LA LÉGISLATION SOUHAITÉE

Obligations des propriétaires d'infrastructures souterraines

- Être membre d'Info-Excavation
- Répondre à toutes les demandes de localisation reçues, par acquittement ou par la localisation des infrastructures souterraines dans un délai prescrit

Obligations des excavateurs

- S'informer avant de creuser, selon le délai qui sera prescrit
- Respecter des pratiques d'excavation sécuritaires
- Telles que décrites au guide Pratiques d'excellence en prévention des dommages aux infrastructures souterraines.

Obligations des municipalités

- En plus de ses obligations de propriétaire d'infrastructures souterraines, de maître-d'œuvre et d'excavateur, la municipalité de plus de 5 000 citoyens devra:
- Émettre un permis d'excavation avec l'exigence du respect de la législation
- respect de la législation souhaitée

CONTENU DE LA LÉGISLATION SOUHAITÉE

Obligations d'Info-Excavation

- Offrir gratuitement le service de traitement des demandes de localisation au Québec
- Maintenir les données cartographiques fournies par les propriétaires d'infrastructures souterraines
- Posséder un programme de sensibilisation pour les excavateurs et le public
- Gérer un outil de collecte d'informations

Autres obligations

- Pour les donneurs d'ouvrage, d'inclure aux appels d'offre et aux contrats que:
 - Les infrastructures souterraines soient localisées
 - Les pratiques d'excavation sécuritaires soient utilisées par les excavateurs
- Pour les propriétaires d'infrastructures souterraines et les excavateurs, de rendre compte en cas de dommages et quasi-dommages
- L'application d'amendes et de sanctions par le législateur
- Établir un programme de perfectionnement obligatoire et périodique, pour les localisateurs, les excavateurs, les inspecteurs et les responsables de la sensibilisation

EN ONTARIO

- La loi ontarienne a été introduite en 2012, les entreprises propriétaires et les municipalités avaient 2 ans pour s'y conformer. Le délai étant maintenant passé, nous observons les effets suivants:
- Le nombre de membres propriétaires non-municipaux a augmenté de 29%
- Le nombre de membres propriétaires municipaux a augmenté de 250%
- Le volume des demandes de localisations a augmenté de 20%
- En ce qui concerne le nombre de dommages, l'Ontario est passé de 20 à moins de 15 bris par jour.

EN CONCLUSION

- La réglementation en vigueur et la sensibilisation ne suffisent pas
- Les impacts des dommages aux infrastructures souterraines sont importants et doivent être adressés
- Mieux vaut établir une base de réflexion dès maintenant et ainsi représenter équitablement les parties prenantes

MERCI